

**ANNEXE IV-8
TABLEAU RECAPITULATIF DU BAREME**

| | |
|--|---|
| BONIFICATION AU TITRE DU RAPPROCHEMENT DE CONJOINT OU DE L'AUTORITE PARENTALE CONJOINTE | 10 points + 1 point par enfant à charge |
| BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP | 800 points |
| BONIFICATION POUR AFFECTATION EN REP+ ET QUARTIERS URBAINS PARTICULIEREMENT DIFFICILES (5 ANNEES DE SERVICES CONTINUS AU 31/08/2019) | 10 points |
| BONIFICATION POUR AFFECTATION EN REP (ET EN ECOLES SORTIES DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE) (5 ANNEES DE SERVICES CONTINUS AU 31/08/2019) | 5 points |
| <p>PERSONNELS FAISANT L'OBJET D'UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE</p> <p>FERMETURE D'UN POSTE D'ADJOINT EN ÉCOLE : - vœu sur poste de même nature dans l'école exprimé en 1^{er} ou dernier vœu - vœu sur un poste de même nature dans la commune - vœu sur un poste de même nature dans la zone concernée ou zones limitrophes</p> <p>FERMETURE D'UN POSTE DE DIRECTION DANS LE CADRE D'UNE FUSION : - vœu sur un poste d'adjoint de l'école - vœu sur tout poste de direction (hors décharges 14 classes et plus) *bénéficie d'une priorité de rang 2 si un adjoint est touché par une fermeture dans l'école</p> <p>FERMETURE D'UN POSTE DE « DÉCHARGE DE DIRECTION » : - vœu sur poste de même nature et sur tout poste d'adjoint maternelle ou élémentaire (selon nature du support précédent) dans l'école - vœu sur poste de même nature et sur tout poste d'adjoint maternelle ou élémentaire (selon nature du support précédent) dans la commune - vœu sur poste de même nature et sur tout poste d'adjoint maternelle ou élémentaire (selon nature du support précédent) dans la zone concernée ou zones limitrophes</p> <p>FERMETURE D'UN POSTE DE TR BRIGADE -vœu sur un poste de même nature dans la commune - vœu sur un poste de même nature dans la zone concernée ou zones limitrophes - vœu sur un poste de même nature sur tout le département</p> <p>FERMETURE OU TRANSFERT DE POSTE AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LA DÉCHARGE : vœu sur poste de direction (hors décharge 14 classes et plus) - dans la commune -dans la zone concernée ou zones limitrophes</p> <p>TRANSFERT DE POSTE EN ÉCOLE: vœu sur poste transféré exprimé en unique ou dernier vœu</p> | <p>priorité absolue 500 points 500 points</p> <p>priorité absolue ou priorité 2* 500 points</p> <p>500 points 500 points 500 points</p> <p>500 points 500 points 500 points</p> <p>500 points 500 points</p> <p>500 points 500 points</p> <p>priorité absolue</p> |

| | |
|---|---|
| BONIFICATION ACCORDEE AU TITRE DU RENOUELEMENT D'UNE MEME DEMANDE DE MUTATION à compter du mouvement 2019 | à valoriser au Mouvement 2020 |
| ANCIENNETE GENERALE DE SERVICE 1/12ème par mois 1/360ème par jour | 1 point par an |
| BONIFICATION POUR FONCTIONS PARTICULIERES (EN SERVICES CONTINUS) - DIRECTEUR D'ÉCOLE - MAITRE FORMATEUR - POSTE SPÉCIALISÉ | 1 point/an (maximum 5 points) |
| ANCIENNETE DANS LE POSTE (DE 3 A 5 ANS CONSECUTIFS AU 01/09/19) Attention dispositif transitoire cf page 33 | 3-5 points |
| BONIFICATION POUR AIDE A LA STABILITE (5 ANS CONSECUTIFS AU 01/09/19) CF ANNEXE IV-5 A partir du mouvement 2020, cette bonification de 3-5 points sera remplacée par une bonification de 5 points à partir de 5 ans de services continus cf page 34 | 3-5 points |
| PRIORITE ABSOLUE SUR POSTES DE - chargé d'école à une classe : sur le poste vacant occupé durant l'année - faisant fonction directeur d'école : sur le poste vacant occupé durant l'année et sous réserve des conditions détaillées | Priorité absolue Priorité absolue |
| DEMANDES FORMULEES AU TITRE DE LA SITUATION DE PARENT ISOLE | 4 points |
| REINTEGRATIONS - après un congé parental - après un CLD - après un détachement dans le 2d degré..... - après un détachement..... | Priorité absolue (3 mouvements) Priorité absolue Priorité absolue (1 mouvement) Priorité absolue |